



CHARTRE REGIONALE

Engagé ZÉRO PHYTO



*Dossier de Candidature
Infrastructures touristiques et de loisirs*

Gestionnaire :

Type de gestionnaire : Camping Autre hébergement touristique
 Parc de loisirs Autre :

Département(s) : 11 30 34 66 48

Date : Cliquez ici pour entrer une date.



Partenaires régionaux :





Annexe 1
Charte régionale « Engagé zéro phyto »



PRESENTATION DU CANDIDAT

Gestionnaire :
Adresse :
.....
Code postal Ville :
Téléphone : Fax :
Courriel :@.....

Référent technique

Nom, Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :@.....

Référent administratif (direction, ...)

Nom, Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :@.....

ORGANISATION DES SERVICES

Indiquer les services en charge de la gestion des espaces et le nombre d'agents par service.

Services	Nombre total d'agents/service	Nombre total d'ETP/service	Nombre d'agents utilisant des pesticides



Annexe 1
Charte régionale « Engagé zéro phyto »



Méthodes d'entretien des espaces

- Méthodes alternatives préventives
- Méthodes alternatives curatives
- Traitement chimique
- Diminution des tontes et des fauchages

Détail des méthodes alternatives utilisées

Méthodes préventives

- Enherbement spontané ou implanté
- Paillage
- Implantation de vivaces adaptées
- Plantes couvre-sol
- Réfection de surfaces, imperméabilisation
- Lutte biologique (auxiliaires, pièges, ...)
- Autres (préciser).....

Méthodes curatives

- Désherbeur thermique à eau chaude
- Désherbeur thermique à gaz
- Désherbeur thermique à mousse chaude
- Désherbage mécanique à brosse
- Désherbage mécanique à sabot
- Désherbage manuel
- Rotofil
- Réciprocateur
- Faucheuse sous -glissière
- Autres (préciser).....

La gestion des espaces est-elle déléguée à un prestataire de service ?

- Oui*
- Non

* Si oui, compléter ci-dessous :

Espaces délégués (désherbage, taille, élagage, tonte,)	Nom du prestataire	Type d'entretien (tonte, désherbage, lutte nuisible, ...)	Usage de pesticides (Oui / Non)	Personne référente (nom et fonction)	Téléphone et Courriel





Annexe 1
Charte régionale « Engagé zéro phyto »



Le gestionnaire a-t-il réalisé un PAPPH ou un plan d'actions vers le zéro Phyto ?

- Oui* Non

Préciser : Nom du plan d'actions :

Date de mise en œuvre :

Préciser si du matériel alternatif aux pesticides a été récemment acquis (désignation + prix d'achat)

.....
.....
.....
.....

Notes, remarques, précisions...

.....
.....
.....
.....

Cas particuliers

Le gestionnaire est-il contraint à une lutte obligatoire sur certains végétaux par arrêtés nationaux ou préfectoraux ? (critère non pris en compte pour l'attribution du label)

- Oui* Non

* Si oui, Pour quelles problématiques ?

- Charançon rouge du palmier
 Flavescence dorée de la vigne
 Ambrosies
 Autres (préciser)

Indiquer les traitements effectués

.....
.....
.....
.....







Annexe 1
Charte régionale « Engagé zéro phyto »




Critères d'adhésion - (Les  sont les critères obligatoires)



1. Faire signer la charte par une instance décisionnaire

Le gestionnaire a-t-il ... ?		Oui	Non
	Délibéré sur son engagement dans la charte ?		
	Désigné un référent technique et administratif ?		


2. Respecter les bonnes pratiques phytosanitaires conformes à la législation (cf. annexe)

Le gestionnaire est-il en conformité avec la réglementation ?		Oui	Non
	Stockage, équipements de protection individuelle (EPI), produits autorisés, matériels d'application, gestion des déchets, transport, ...		


3. Abandonner l'usage des pesticides (hors exceptions) sur les espaces engagés

Le gestionnaire a-t-il ... ?		Oui	Non
	Abandonné l'usage des pesticides pour le désherbage ?		
	Abandonné l'usage des pesticides (hors produits de bio-contrôle, produits qualifiés à faible risque, et produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique) pour les autres usages ?		

4. Sensibiliser les agents

Le gestionnaire a-t-il ... ?		Oui	Non
	Permis la participation des agents des services concernés à une action d'information ou démonstration sur les méthodes d'entretien alternatives (préventives et curatives) ? Préciser la formation suivie : Nombre d'agents :		

5. Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des habitants

Le gestionnaire a-t-il ... ?		Oui	Non
	Communiqué envers le grand public sur la démarche et les actions mises en place ? Nombre de communications :		
Si oui sur quels supports ?			
	Bulletin interne		
	Réunions publiques		
	Expositions		
	Animations		
	Panneaux d'information		
	Autres (préciser)		

6. Réaliser un rapport d'avancement (bilan)

Le gestionnaire a-t-il ... ?		Oui	Non
	Réalisé un bilan d'avancement ?		





Annexe 1
Charte régionale « Engagé zéro phyto »



ANNEXE - Fiche Réglementation liée à l'usage des pesticides en espaces non agricole

à vérifier pour chaque point de stockage

A. STOCKAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

	Oui	Non
LE LOCAL		
Présence d'un local ou une armoire dédié au stockage des produits phytosanitaires ?		
Le local est-il interdit d'accès aux personnes étrangères au service et fermé à clé ?		
Les produits T ; T+, CMR et Xn et phrases de risques R40, R62 ; R63 et R68 sont-ils séparés des autres produits phytosanitaires ?		
CONCEPTION		
Le local ou l'armoire de stockage est-il aéré et ventilé ?		
Le sol du local est-il étanche avec des rebords ou des cuvettes de rétention ?		
Le local dispose-t-il d'étagères imperméables ?		
Le local a-t-il une installation électrique aux normes ?		
Le local a-t-il un éclairage suffisant ?		
Si des produits inflammables y sont stockés, présence d'une porte ouvrant vers l'extérieur ?		
Les murs et plafond du local sont-ils conçus pour limiter la propagation de l'incendie ?		
Le local est-il éloigné des habitations ?		
Le local est-il éloigné d'une source, d'un cours d'eau ou de points d'eau non protégés ?		
PRODUITS - CONTENU		
Des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale sont-ils stockés ?		
Les produits sont-ils stockés dans leur emballage d'origine fermé et les étiquettes bien visibles ?		
Les ustensiles sont-ils marqués « uniquement destinés aux traitements phytosanitaires » et à l'intérieur du local ?		
Les produits sont-ils classés par usage ou par famille de produit (logique de classement, poids lourds au sol, séparation base / acide, ...) ?		
Les produits T, T+, CMR sont-ils séparés des autres produits ?		
SECURITE		
Le local affiche-t-il « local phytosanitaire » ou « Attention produits toxiques » ?		
Le local affiche-t-il l'interdiction de fumer, boire et manger ?		
Le local affiche-t-il les consignes de sécurité ?		
Le local dispose-t-il d'un extincteur à l'extérieur et d'un panneau le signalant ?		
Le local ou l'armoire est-il rangé et exempt d'encombrants ?		
Une matière absorbante est-elle prévue en cas de renversement ou de fuite ?		
Un point d'eau se trouve-t-il à proximité immédiate afin de nettoyer les souillures ?		
Du matériel d'entretien (pelle, balai, ...) réservé au local est-il présent ?		
LOCAL OU BUREAU TECHNIQUE		
Les fiches de données de sécurité sont-elles disponibles et accessibles ?		
Des vestiaires, lavabos, douches, WC à l'extérieur immédiat du local sont-ils mis à disposition ?		
Un téléphone est-il à disposition à proximité du local ?		
Du matériel de premier secours est-il à disposition ?		



Annexe 1
Charte régionale « Engagé zéro phyto »



B. EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE [EPI]

	Oui	Non
Les équipements de protection individuelle (EPI obligatoires : masque, lunettes, gants et combinaison) sont-ils rangés en dehors du lieu de stockage ?		
Le EPI sont-ils stockés séparément des vestiaires personnels ?		
Les EPI sont-ils disponibles en stocks suffisants ?		
Les agents portent-ils les EPI durant TOUTES les phases du traitement ?		
Les personnes utilisant les produits ont-ils eu une formation à l'utilisation des EPI ?		
La combinaison est-elle spécifique (catégorie III, Type 4 ou jetable de type TYVEK) ?		
Les gants sont-ils en nitrile ou néoprène ?		
Le masque est-il spécifique (à cartouche de type A2P3 ou A2B2P3) ?		
Les lunettes ou visière de protection sont-elles portées ?		
Les bottes sont-elles adaptées (imperméables et marquées S5 ou P5) ?		

C. PRODUITS PHYTOSANITAIRES

	Oui	Non
FORMATION - CERTIFICATION		
Le(s) fournisseur(s) de produits phytosanitaires et le prestataire détiennent-ils un agrément de distribution et d'application ?		
Le(s) prestataire(s) détient(détiennent)-il(s) un agrément d'application ?		
Les agents applicateurs détiennent-ils un certificat (Certiphyto) ?		
ACHAT - TRANSPORT		
Le transport est-il effectué conformément à la réglementation ADR ?		
Le gestionnaire dispose-t-il de l'agrément pour l'achat des produits (Certiphyto) ?		
Les produits utilisés ont-ils reçu une AMM pour un usage précis ?		
LE MATERIEL DE PULVERISATION		
Le matériel est-il aux normes de sécurité en vigueur ?		
Le matériel est-il contrôlé tous les 5 ans (hors pulvérisateurs à dos ou semi-mobiles) ?		
Le matériel est-il nettoyé après chaque utilisation ?		
La cuve de pulvérisation est-elle rincée après traitement ?		
AVANT LE TRAITEMENT...		
La bouillie est-elle préparée sur une aire sécurisée ?		
Des accessoires sont-ils utilisés pour le dosage du produit ?		
Les conditions météorologiques sont-elles prises en compte (conditions favorables : vent inférieur à 20km/h, pas de pluie ou de risque de pluie les jours suivant l'application, T°C ambiante inférieure à 25°C) ?		
L'interdiction de mélanger certains produits est-elle suivie ?		
Les doses sont-elles respectées ?		
Existe-t-il un moyen d'éviter tout débordement de la cuve lors du remplissage (ex : compteur volumétrique) ?		
Y'a-t-il une présence constante lors du remplissage ?		
PENDANT LE TRAITEMENT...		





Annexe 1
Charte régionale « Engagé zéro phyto »



	Oui	Non
La Zone de Non Traitement (ZNT) est-elle respectée lors du traitement ? (Zones en bordure des points d'eau signalés sur les cartes IGN 1/25000eme, minimum 5 mètres, jusqu'à 100m ou plus selon les produits).		
Les délais de rentrée sont-ils respectés et signalés par affichage ?		
Le balisage et l'affichage sur site ont-ils été réalisés ?		
L'interdiction de traiter avec certains produits les lieux fréquentés par des personnes sensibles est-elle respectée ?		
APRES LE TRAITEMENT...		
Chaque opération est-elle consignée dans un registre relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires ?		
En général reste-t-il des reliquats de bouillie suite à un traitement ?		
Préciser le devenir de ces reliquats : <input type="checkbox"/> Aire de lavage <input type="checkbox"/> Epandage sur site <input type="checkbox"/> Autre :		
Le volume de la cuve de rinçage est-il fractionné ?		

D. EMBALLAGES VIDES ET PRODUITS NON UTILISABLES (EVPP et PPNU)

	Oui	Non
LES EMBALLAGES VIDES SONT-ILS...		
Rincés ?		
Stockés dans un espace dédié ?		
Éliminés par une filière d'élimination agréée (ADIVALOR) ?		
LES PRODUITS NON UTILISABLES SONT-ILS...		
Éliminés par une filière d'élimination agréée (ADIVALOR) ?		
LES EPI...		
Les EPI jetables, souillés, périmés sont-ils jetés dans une poubelle spécifique et traités comme des déchets dangereux ?		

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....





Annexe 1
Charte régionale « Engagé zéro phyto »



Documents à joindre

Courrier d'adhésion (*possibilité d'envoi après candidature*)

Rapport d'avancement (*le cas échéant*)

Les carnets de suivi

Document à envoyer par mail ou par courrier à :

FREDON Occitanie

Animation Charte régionale

8 rue des Cigales – 34990 Juvignac

baudot.fredonlr@orange.fr

ET

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Chargé d'intervention Pesticides en zones non agricoles

Délégation de Montpellier

Immeuble Le Mondial

219, rue le Titien - 34961 Montpellier Cedex 2

Delphine.SIGAL@eaurmc.fr